

Ecrit n°4 sur l'action

Titre de l'action : Professeur référent des réseaux d'éducation prioritaire « ambition-réussite » (année scolaire 2007/2008)

Académie de Nancy-Metz

Réseau Ambition réussite de Woippy (57)

- Collège Jules Ferry de Woippy
- Ecoles Paul Verlaine et Pierre et Marie Curie de Woippy
- Ecole Michel Colucci de Metz

LES PPRE AU COLLEGE

Programmes Personnalisés de Réussite Educative

Maurice Melchior PERAR Mathématiques

Anne Boyard PERAR Lettres

PPRE : ORGANISATION AU COLLEGE JULES FERRY (2007/2008)

1) Mise en œuvre

Au cours de cette année scolaire, comme l'an passé (<http://www3.ac-nancy-metz.fr/pasi/IMG/57WoippyRAR2007-30.pdf>), nous avons réalisé l'organisation et le suivi des PPRE du Collège. Nous avons élaboré et géré le document de synthèse de chaque élève, assuré le lien avec les professeurs principaux et les équipes pédagogiques, par contacts personnels et participations aux conseils des professeurs et aux conseils de classes. Nous sommes intervenus avec des groupes de 3 à 5 élèves, 2 à 3 heures par semaine, suivant les périodes et les contraintes d'emploi du temps.

Dans la première période, du 20 septembre au 26 octobre, un suivi spécifique a été réalisé pour les 5 élèves redoublants de 6^{ème} et pour 13 élèves entrants de 5^{ème} ayant été repérés par les conseils de juin 2007. En mathématiques, les activités se sont concentrées sur la reprise des éléments non assimilés de l'évaluation de fin d'année. Ces élèves participaient en plus à une séance hebdomadaire d'aides aux devoirs avec un assistant pédagogique du réseau.

La première réunion des équipes pédagogiques de 6^{ème}, au cours de la première semaine d'octobre 2007, a permis de réaliser un repérage des élèves à partir des résultats de l'évaluation nationale (JADE) et d'observations comportementales dans la classe. Deux documents ont été mis à disposition des équipes :

- le premier définissant les différents dispositifs d'aides et les modalités de repérages des besoins des élèves en fonction de l'offre d'aide (**voir document n° 1**).
- le second aidant à la mise en œuvre des PPRE (**voir document n° 2**).

Pour chaque élève retenu, les professeurs référents ont donné la priorité à deux ou trois compétences définies dans le document de synthèse, qui avait préalablement été renseigné. Sur 80 élèves de 6^{ème}, 21 ont été retenus pour suivre un PPRE.

Le profil de ces élèves est révélateur de la grande difficulté scolaire que nous avons à traiter dans le réseau : sur 21 élèves, 14 ont un an de retard, 18 réalisent un score inférieur à 40% en Maths et tous

réalisent un score inférieur à 35 % en Français aux évaluations nationales de septembre 2007 (**voir document n° 3**).

Au cours de la réunion de restitution des résultats des évaluations nationales, les parents ont été informés par les professeurs principaux de la mise en œuvre d'un PPRE pour leur enfant, ils ont engagé sa participation aux actions proposées.

Celles ci sont de deux types : la première consiste à suivre une heure d'aides aux devoirs hebdomadaire, la seconde est réalisée par un suivi personnalisé par un des deux professeurs référents, à raison d'une heure hebdomadaire. La première séance est consacrée à un entretien, qui permet, dans la mesure du possible, d'établir avec l'élève en difficulté une relation d'aide ; il doit permettre à l'élève de prendre conscience de ses besoins et de ses attentes et à l'enseignant d'explicitier les objectifs du PPRE.

Dans la deuxième période, du 8 novembre au 22 décembre, nous avons réussi à suivre 20 élèves, dont 5 en co-intervention avec le professeur principal de 6^{ème} 4. Les diagnostics réalisés, difficultés de lecture (lenteur de reconnaissances et d'identification des mots) et de compréhension (en particulier des énoncés de problèmes), nous ont conduit à prioriser la remédiation de ces deux compétences. Ainsi, nous avons privilégié le travail sur le sens, plutôt que sur les procédures, en évitant de faire travailler les élèves sur des contenus simplifiés.

Pour permettre un relais avec le professeur principal, nous avons utilisé une fiche de suivi (**voir document n° 4**) qui précise le contenu de chaque séance et les remarques concernant l'élève. Notre participation aux conseils de classe aura permis un réajustement ou une poursuite de l'action.

Nous avons procédé ainsi pour les deux autres périodes, en y ajoutant une fiche de suivi (**voir document n° 5**) portée par l'élève et permettant une appropriation par les professeurs des compétences à travailler dans la classe. Un texte explicatif devant permettre la prise en charge par les professeurs a été diffusé (**voir document n° 6**).

Le texte « **PPRE : synthèse critique et réajustement** » (**page suivante**) développe en détails l'évolution de notre démarche.

2) Perspectives

Suite aux bilans réalisés en conseil de classe et après le dépouillement d'une enquête sur le réseau concernant l'ensemble des dispositifs d'aides, des ajustements ont été décidés pour la rentrée prochaine.

Une priorité : prévoir, au départ, le mode d'évaluation du PPRE, pour permettre une communication concrète à l'élève, à sa famille et à l'équipe éducative.

Le document de synthèse devra mieux refléter la cohérence de l'aide (tutorat, groupe de besoin, accompagnement scolaire, SUQE, réussite éducative) donnée à chaque élève.

Le suivi du PPRE (rencontre avec les parents, informations des membres de l'équipe pédagogique) reste sous la responsabilité du professeur principal, l'organisation des aides est prise en charge par les PERAR.

Des professeurs tuteurs volontaires assureront l'essentiel du suivi des PPRE comportant des actions sur les attitudes face aux apprentissages, aux savoir-faire et aux savoirs-être. La remédiation des procédures, relatives à des capacités précises, sera confiée aux assistants pédagogiques, pilotés par les PERAR qui choisissent les activités et évaluent. La fiche de suivi-élève sera maintenue.

La réflexion sur les contenus de l'aide (sens des situations d'apprentissages plutôt que conditionnement) et sur ses modalités (coopération plutôt qu'

	réunions des équipes pédagogiques.	6 ^{ème} 4 sont suivis par leur professeur principal et un professeur référent.
7 JANV - 28 MARS	- 15 élèves de 6 ^{ème} (dont 10 de la période précédente) ; - 11 élèves de 5 ^{ème} .	Un élève de SEGPA rejoindra le groupe de 6 ^{ème} 4 pendant cette période. Son intégration dans la classe échouera.
1 AVRIL - 13 JUIN	- 17 élèves de 6 ^{ème} ; - 13 élèves de 5 ^{ème} .	Pas de redoublants en 6 ^{ème} .

PPRE : SYNTHÈSE CRITIQUE ET REAJUSTEMENT

SYNTHÈSE

Lors des deux premières périodes de suivi de PPRE, les élèves étaient accompagnés, une heure par semaine, par un PERAR (mon collègue ou moi-même). Ce moment était destiné à travailler, d'une part la méthode, et d'autre part les contenus principalement en mathématiques et en maîtrise de la langue. Le suivi était bien-sûr personnalisé et adapté à l'élève. Nous tenons compte de ses résultats aux évaluations 6^{ème}, des remarques faites par ses professeurs en réunion pédagogique ou en conseil de classe, ainsi que des informations données par l'élève en entretien.

Cette façon de fonctionner a permis aux PERAR de mieux connaître les élèves fragiles et de s'emparer de la question des élèves en difficulté. Nous avons cependant vite identifié des obstacles.

► La première question à laquelle nous avons eu à répondre concernait l'organisation. En effet, il a fallu trouver une heure libre commune aux élèves et aux PERAR. Même si cette question semble a priori simple à résoudre, il faut savoir que les élèves d'un RAR sont sollicités par de nombreuses aides et actions. Aussi, insérer une heure dans des emplois du temps n'a pas toujours été aisé.

► Par ailleurs, s'est posée la question de l'intérêt d'un PPRE aux yeux des collègues et plus largement de tous les adultes intervenant auprès d'un élève PPRE (enseignants, assistants pédagogiques...). Les professeurs principaux et professeurs de la classe de l'élève attendaient beaucoup de cette heure de travail, alors que les PERAR ne pouvaient que peu communiquer sur le contenu de cette heure, et surtout, ne pouvaient, durant ce court temps, résoudre les problèmes scolaires d'un élève.

► Autre écueil que nous avons eu du mal à éviter : ce temps de travail était devenu pour l'élève « une heure PPRE ». Leur demander de venir « une heure de plus » nous a interrogés.

Nous avons alors remarqué que la situation d'un PPRE était améliorée lorsque le PERAR était aussi professeur principal : en effet, non seulement le professeur a l'élève en classe, mais aussi et surtout, il communique souvent avec le reste de l'équipe pédagogique. Bien-sûr, le document de synthèse renseigné de façon administrative mais aussi en terme d'objectifs pédagogiques, a circulé entre PERAR et professeur principal. Il n'a cependant pas été satisfaisant quand il s'agissait d'impliquer l'élève et l'ensemble de l'équipe dans un PPRE.

Ainsi, si un PPRE est avant tout un PROGRAMME PERSONNALISÉ proposé à un élève en difficulté, il était devenu essentiel pour nous de recentrer l'élève et ses professeurs sur ce que nous attendions en terme de réussite. Il n'était plus question que l'ensemble des adultes intervenant auprès d'un élève bénéficiant d'un PPRE ignore ce sur quoi il doit progresser (attitude, concentration, méthodes, organisation, contenus disciplinaires). Nous avons donc conçu une fiche de suivi PPRE à partir d'une réflexion sur la notion de compétence et sur la mise en place du socle commun de connaissances et de compétences. En effet le socle commun est une base de travail nécessaire et intéressante car il devra être atteint par tous à la fin du

cycle d'orientation mais aussi et surtout parce qu'il permet d'aborder différemment la question de la progression de l'élève.

REAJUSTEMENT

Notre but était de ne plus considérer le PPRE et l'heure attribuée à un PERAR comme une heure « magique » capable de remettre un élève à niveau mais plutôt comme un véritable programme s'appuyant sur des compétences du socle.

Ainsi, nous pouvions demander à un élève de s'appuyer, sur une période de six semaines sur l'organisation de son cartable, sur le fait d'avoir son matériel ou plus précisément, en terme de contenu, d'être capable de copier dix lignes sans erreur ou répondre à une question oralement.

Ce réajustement a été proposé aux collègues enseignants lors des conseils de classe. Ils ont adhéré à l'idée et ont majoritairement fait fonctionner cette fiche de suivi PPRE. Les compétences à travailler par les élèves encadrés par un PPRE ont été définies lors des mêmes conseils.

► L'heure de face à face avec un PERAR a été maintenue et est devenue plus utile et efficace car l'enseignant, du 12 avril au 13 juin, avait à sa disposition un document cohérent sur lequel se baser : non seulement deux ou trois compétences à travailler par l'élève étaient notées mais surtout, cette fiche était renseignée par les enseignants quant à la mise en œuvre des compétences en classe.

► **Ce document a donc permis une réelle mise en cohérence d'un Programme Personnalisé de Réussite Educative dans la mesure où l'ensemble des collègues s'est vu informer des compétences sur lesquelles un élève devait progresser. Il a aussi permis à l'élève de savoir et de prendre conscience de la compétence mise en œuvre. Ce point est en effet un élément essentiel de la notion de compétence : une compétence est acquise lorsqu'un élève sait qu'il mobilise cette compétence.**

► Si les collègues ont plutôt renseigné cette fiche, il est à regretter qu'elle ne l'ait pas été par tous les adultes intervenant auprès de l'élève. Le réflexe de l'élève était de la présenter aux enseignants mais de nombreuses autres personnes auraient pu être amenées à la compléter. En effet, de nombreux dispositifs d'aide étant mis en place, il aurait été intéressant et même nécessaire de le faire renseigner par les assistants pédagogiques, les étudiants du SUQE (Solidarité Université Quartier Ecole), les professeurs de l'accompagnement éducatif, et même les éducateurs des MJC et de la réussite éducative. Cela aurait réellement permis d'optimiser le dispositif.

Si le système mis en place en dernière période a rendu le PPRE de chaque élève visible et compréhensible, il n'a pas non plus permis de faire progresser tous les élèves bénéficiant du dispositif. Certains n'ont pas du tout saisi les enjeux de l'aide proposée, d'autres, malgré beaucoup de bonne volonté, n'ont pas réussi à progresser. Nous allons vous proposer les raisons de l'échec ou de la réussite de trois élèves. Voici trois exemples significatifs :

► **Elève n° 1**: prenons le cas de l'élève en quasi-décrochage scolaire, c'est-à-dire qui vient encore à l'école mais qui ne fournit aucun travail et qui perturbe les cours. D'aucuns souhaiteraient que l'enseignant ne soit qu'un transmetteur de savoir et ignore la part de difficultés sociales et familiales de ses élèves. Dans le cas d'un PPRE c'est clairement impossible puisque celui-ci est à proprement parlé « personnalisé ». L'élève dont nous parlons est dans une situation extrêmement difficile, et la spirale de l'échec l'a conduit à être un élève insolent et en situation de refuser toute autorité. Le PPRE mis en place avait pour objectif de le rendre capable de venir en classe avec ses affaires et en ayant fait ses devoirs. Mais le problème de cet élève allait au delà de « être autonome dans la réalisation de ses devoirs » ou « venir en classe avec ses affaires ». Lui imposer un PPRE (même avec l'accord signé de ses parents) représentait trop l'autorité enseignante et éducative. Il a été impossible d'instaurer un dialogue avec lui et donc de l'inciter à se mettre au travail. Du coup, ni l'heure de travail avec un PERAR, ni la fiche de suivi

n'on été probants. Cet élève a refusé toute forme d'aide et de programme personnalisé. Il est important de souligner que pour certains, la mise en place d'un PPRE est inutile car minime à côté de la difficulté de l'élève à se scolariser normalement et à saisir les enjeux les plus essentiels de l'école.

► **Elève n° 2** : prenons le cas d'une élève en grande difficulté scolaire mais disposée à se faire aider. Celle-ci est confrontée à des difficultés importantes en maîtrise de la langue et de manière plus générale en compréhension. Par ailleurs, issue d'une famille dans laquelle les enjeux de l'école ne sont pas acquis, elle avait un taux d'absentéisme élevé. Sa motivation durant les séances de PPRE était évidente, et le suivi engagé quant à sa scolarité a été porteur. Les « heures PPRE » étaient passées à évaluer ses difficultés et à étudier comment elle pouvait y remédier. Il est évident que cette élève n'a pas fait de progrès ostensibles en maîtrise de la langue. Mais elle a incontestablement identifié ses lacunes et ainsi les compétences à travailler. Par ailleurs, le fait d'avoir un adulte tuteur à qui parler et vers qui se tourner pour toute question scolaire a réellement été salutaire.

► **Elèves n° 3** : prenons maintenant le cas d'un élève ayant des difficultés modérées mais gênantes pour la poursuite de sa scolarité en maîtrise de la langue et en raisonnement mathématique. Cet élève au comportement exemplaire et faisant montre d'une grande motivation a immédiatement adhéré à l'idée le PPRE. Il s'est régulièrement présenté aux séances et y a travaillé avec beaucoup de conviction. Les questions de comportement et de motivation étant réglées, nous avons pu travailler la compréhension des textes courts et l'écriture d'une texte de dix lignes, la priorité étant la maîtrise de la langue mais aussi la cohérence. Cet élève, motivé et engagé dans son programme personnalisé, a réussi à optimiser les séances avec un PERAR et à mettre cela à profit en cours.

Conclusion : La notion de PPRE implique une pédagogie par compétences mais surtout une implication de l'élève dans son programme. Malheure

Pour permettre aux équipes pédagogiques de renseigner la grille des dispositifs d'aides.

1) Aides aux devoirs et aux leçons

Elles sont assurées par les assistants pédagogiques du RAR (réseau ambition réussite) ou par des enseignants volontaires.

Dans le premier cas, deux heures hebdomadaires ont été programmées pour chaque élève volontaire (ceux dont les parents ont répondu favorablement au questionnaire de début d'année). Chaque assistant pédagogique accueille de trois à cinq élèves par séance d'une heure, au cours de laquelle l'élève sera aidé pour faire ses devoirs ou apprendre ses leçons ; dans le cas où il n'a pas son matériel, des exercices déterminés par les professeurs référents lui seront donnés. Les séances ont débuté le jeudi 20 septembre. La première période est fixée jusqu'au 25 octobre. La liste des élèves concernés a été communiquée aux professeurs principaux.

Il est néanmoins souhaitable de cocher la colonne correspondante de la grille pour en permettre une bonne lecture et éviter les doublons.

2) Aides méthodologiques

Elles sont assurées par les étudiants du SUQE (solidarité-université-quartier-école). Cela concerne des élèves non perturbateurs et qui ne sont pas en échec en scolaire, mais conscients d'avoir besoin d'aides.

Chaque étudiant prend en charge 3 élèves volontaires au maximum ; son rôle n'est pas d'aider l'élève à faire ses devoirs, mais de lui donner des outils pour qu'il s'organise (les devoirs et leçons en sont néanmoins les supports). Les objectifs de départ et les bases de travail devront être donnés à l'étudiant afin qu'il mène ses séances de manière efficace.

La première période va de la mi-octobre à la mi-février.

3) Programme personnalisé de réussite éducative (PPRE)

Les élèves bénéficiant d'un PPRE seront suivis par groupes de trois par deux professeurs référents à raison d'une heure par semaine. L'effectif des élèves en PPRE ne dépassera pas 18 élèves à chaque période.

Au cours des conseils de classe de 6^{ème} de juin 2007, il a été prévu d'assurer d'un suivi PPRE 13 élèves entrant en 5^{ème}, auxquels s'ajoutent 5 redoublants de 6^{ème}. Ces élèves sont suivis depuis le 20 septembre ; ils participent en plus à une séance d'aide aux devoirs.

Les équipes de 6^{ème} doivent déterminer les élèves qui sont susceptibles d'entrer en PPRE à partir des évaluations de Français et Maths et des observations comportementales dans la classe. Le document de synthèse PPRE a été en partie remodelé (une note d'aide est diffusée aux professeurs principaux ; ces derniers restant les interlocuteurs privilégiés des parents). Les élèves retenus suivront un PPRE sur des objectifs prioritaires pendant 6 semaines, à partir de début novembre.

4) Accompagnement scolaire par les associations dans le cadre de la Réussite Educative

Essentiellement à la MJC Boileau Pré-Génie. Pour l'instant, interroger les élèves. Une coordination va se mettre en place.

1) Définition : le programme personnalisé de réussite éducative coordonne les diverses aides, sur une durée limitée, à titre préventif ou en accompagnement de difficultés.

- 2) Utilisation** :
- prévenir les difficultés ;
 - accompagner le redoublement ;
 - centré sur les apprentissages scolaires, en priorité, en référence au socle Commun ;
 - pour les élèves en difficulté au collège, apports disciplinaires et méthodologiques en vue du Diplôme National du Brevet (DNB) ;
 - pour les élèves les plus éloignés, lutter contre le décrochage, en visant les objectifs du socle commun et préparant la diversification des parcours.

3) Repérage de élèves concernés à partir :

- des dossiers CM2 ;
- des évaluations 6^{ème} (Français/Maths et transversales) ;
- d'informations prises dans la classe par les professeurs ;
- d'informations prises de divers partenaires extérieurs (le cas échéant).

4) Ressources disponibles pour les actions

- suivi personnalisé par deux professeurs référents ;
- assistants pédagogiques à la disposition des professeurs ;
- assistants pédagogiques en accompagnement scolaire ;
- étudiants du dispositif SUQE ;
- actions hors temps scolaire avec d'autres partenaires (travailleurs sociaux, orthophonistes, associations, clubs sportifs,...).

5) Formalisation du PPRE

a) L'équipe pédagogique se réunit pour repérer les élèves et fixer les objectifs de chaque PPRE dans un document de référence, utilisé comme feuille de route fixant le rôle de chacun et comme échéancier du PPRE ; ce document comprend aussi :

- les réussites de l'élève ;
- trois grilles de compétences ;
- les objectifs prioritaires réalistes et atteignables ;
- les dispositifs retenus les plus pertinents pour chaque élève.

Il est renseigné régulièrement par le professeur référent chargé du suivi de l'élève.

b) Le professeur principal coordonne le travail, présente le dispositif retenu à l'élève et à ses parents.

c) L'élève et ses parents s'impliquent dans le PPRE, en particulier, en s'engageant à suivre les actions proposées dans l'établissement (il y a, alors, obligation d'assiduité, au même titre que l'obligation scolaire).

d) Un bilan régulier est mené par l'équipe. Ce bilan est partagé avec les parents.

**Document n° 3 : PROFIL DES ELEVES DE 6^{ème} AYANT SUIVI UN PPRE EN 1^{ère} PERIODE
(8 novembre 2007- 22 décembre 2007)**

Noms	Né en	Sexe	Ev. Fr	Ev. Ma	Suivi Cycle 2/3 1 ^{er} degré	Compétences PPRE travaillées	Nb. de séances
6 ^{ème}	96		37	52			
Ba	96	M	14	36		Compréhension de consignes	6
B	96	M	35	35		Compréhension de consignes Gestion du travail personnel	6
Bi	95	M	32	31	Maintien CE1	Compréhension de consignes Lecture fluide Sens des opérations	6
Bo	96	M	18	41		Soin du travail Lecture fluide Sens des opérations	6
F	95	M	26	66	Maintien CP	Concentration Ecrire lisiblement sans fautes d'orthographe	6
H	95	M	31	37	Maintien CE1 (primo-arrivant) RASED CM1	Lecture aisée Ecriture soignée Sens des opérations	6
Z	96	F	31	36		Lecture aisée Ecriture soignée Calculer avec des entiers	6
Zi	95	M	26	39	Maintien CE2	Lecture fluide Ecriture soignée Sens des opérations	6
B	95	F	45	46		Attitude face aux apprentissages Changement de classe sans PPRE fin Nov.	
Bo	95	M		30		Savoir être Gestion du travail personnel	0 Refus de l'élève
D	96	F		38		Intégration SEGPA en nov. 2007	
G	95	M		60		Savoir être	0

						Gestion du travail personnel	Refus de l'élève
Gu	96	M		34		Concentration Compréhension des consignes	6
C	95	M	35	31		Compréhension de consignes	3
H	96	F	28	38		Ecrire lisiblement sans fautes	6
M	95	M	29	39		Ecriture soignée	3 Absentéiste
I	95	F	21	39		Compréhension de consignes (augmenter-diminuer) Problèmes additifs et soustractions sur des entiers	8
L	95	F	25	26		Idem	8
M	95	M	16	27		Idem	7
S	95	F	28	25		Idem	6
W	95	F	39	39		Idem	8

FICHE DE SUIVI DE PPRE

NOM de l'élève :	Prénom de l'élève :
Classe :	Etablissement :
Professeur principal :	Professeur tuteur :

Séance du :/...../.....	Deh..... àh.....
Contenu de la séance et remarques concernant l'élève :	
Séance du :/...../.....	Deh..... àh.....
Contenu de la séance et remarques concernant l'élève :	
Séance du :/...../.....	Deh..... àh.....
Contenu de la séance et remarques concernant l'élève :	
Séance du :/...../.....	Deh..... àh.....
Contenu de la séance et remarques concernant l'élève :	
Séance du :/...../.....	Deh..... àh.....
Contenu de la séance et remarques concernant l'élève :	
Séance du :/...../.....	Deh..... àh.....
Contenu de la séance et remarques concernant l'élève :	

SYNTHESE

PROGRAMME PERSONNALISE REUSSITE EDUCATIVE

ELEVE :

CLASSE :

Compétence transversale (C1) :

Compétence maîtrise de la langue (C2) :

Compétence Mathématiques (C3) :

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
8h00-9h00					
9h00-10h00					
10h00-11h00					
11h00-12h00					
13h30-14h30					
14h30-15h30					
15h30-16h30					
16h30-17h30					

Afin d'optimiser le suivi des programmes personnalisés de réussite éducative, nous vous proposons, en plus de l'heure passée avec un professeur référent, de confier à chaque élève bénéficiant d'un PPRE, une fiche de suivi des compétences à acquérir.

Il s'agit de mettre en place une fiche qui permette à chaque intervenant (enseignants, assistants pédagogiques, étudiants, éducateurs) de savoir quelles sont les compétences (transversales, en maîtrise de la langue et mathématiques) à développer chez cet élève.

Ces différentes compétences à acquérir sont des priorités fixées par le conseil de classe et destinées à mettre l'élève en situation de réussite et prêt à développer une autre compétence.

Cette fiche de suivi PPRE circulera comme une fiche de suivi de vie scolaire. L'élève la montrera à chaque intervenant qui la renseignera en fin de séance. Toutes les compétences ne sont pas mises en œuvre à chaque séance. Lorsque l'une d'elle l'est, il peut le signaler et apporter une précision s'il le souhaite : a-t-elle été mise en œuvre ou non, positivement ou non, y-a-t-il eu réussite ou non... ?

L'objectif de cette fiche est que l'ensemble des intervenants aient une plus grande lisibilité des PPRE et qu'ainsi les élèves réussissent à développer une compétence puis une autre, puis une autre...

Par ailleurs, l'arrivée à grands pas du socle commun de compétences et du livret l'accompagnant nous amène à davantage raisonner en termes de compétences. Vous trouverez donc ci-joint : un exemple de fiche de suivi PPRE, un récapitulatif théorique sur la notion de compétences.

3 mars 2008

Maurice Melchior et Anne Boyard

Qu'est-ce qu'une compétence ?

La notion de compétence est assez complexe pour que nous nous permettions de faire appel à des pédagogues éclairés !

Selon Perrenoud : « Une compétence est une capacité d'action efficace face à une famille de situations qu'on arrive à maîtriser parce qu'on dispose à la fois des connaissances nécessaires et de la capacité à les mobiliser à bon escient, en temps opportun, pour identifier et résoudre de vrais problèmes. »

Selon Meirieu : « Une compétence est un savoir identifié mettant en jeu une capacité dans un champ notionnel ou une discipline donnée. »

Par conséquent, une compétence est l'aptitude à mobiliser des SAVOIR/SAVOIR-ETRE/SAVOIR-FAIRE dans le but de réussir lors d'une situation problème. De plus, l'élève a acquis une compétence lorsqu'il a conscience de la mettre en œuvre à un moment donné.

Etre compétent, c'est réussir et savoir pourquoi ! C'est réussir dans une situation complexe qui mobilise les trois formes de savoir (connaissance, être et faire).

La pédagogie par compétence se différencie de ce que nous connaissons, la pédagogie par objectifs. Cette dernière relève essentiellement du domaine cognitif et des connaissances pures, alors que l'idée de compétence intègre savoir-être et savoir-faire au savoir pur. Par ailleurs, les objectifs, atteints ou non, étaient vérifiés lors d'une évaluation sommative. L'évaluation par compétence permet d'être un point de départ à une remédiation et s'adapte à chaque élève. Du coup, la compensation d'une matière par une autre pour aboutir à une autre devient impossible.

Exemples de compétences

Compétences transversales :

- Tenir son cahier de texte soigneusement,
- Dégager les idées essentielles d'un document (textuel ou visuel),
- Se concentrer.

Compétences en maîtrise de la langue :

- Copier un texte sans erreur (pour un élève en grande difficulté),
- Résumer un texte narratif,
- S'appuyer sur différentes reprises nominales pour comprendre la cohérence d'un texte.

Compétences en mathématiques :

- Mener à bien un calcul mental,
- Réaliser des mesures et calculer des valeurs,
- Effectuer des constructions simples en utilisant des instruments.

Comme vous le constatez, les compétences peuvent présenter de grandes différences car elles mobilisent des aptitudes et des savoir variables (savoir lire, connaître ses tables de multiplication, savoir ce qu'est une reprise nominale, se concentrer, être sérieux, soigneux... Surtout, la compétence à acquérir est adaptée à l'élève.